



SERVICES TECHNIQUES
FB/PB/PH/sg

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE N°2025/160

Le MAIRE de VILLEPARISIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2212-1 et suivants, L 2213-1 et suivants.

VU le code de la route

CONSIDERANT, que la société JEAN LEFEBVRE intervient dans le cadre de la réfection de la chaussée

ENTRAINE, une gêne pour la circulation et une interdiction de stationner

A R R E T E

ARTICLE 1

Compte tenu des travaux entrepris par la société JEAN LEFEBVRE à partir du 21 juillet 2025 jusqu'au 23 juillet 2025, rue Jean Jaurès (tronçon entre les avenues Balzac et du Général de Gaulle), le stationnement sera réglementé.

TRAVAUX DE NUIT LES 21 ET 22 JUILLET

ARTICLE 2

Le stationnement sera interdit au droit des travaux. La vitesse sera limitée à 30km/h sur la zone des travaux.

ARTICLE 3

La pré-signalisation, la signalisation de position et les mesures de protections de chantier nécessaires à la bonne exécution du présent arrêté seront fournies, mises en place et maintenues en état par l'entreprise. L'ensemble de ces dispositions devra être conforme aux réglementations en vigueur sous contrôle du maître d'œuvre (DEPARTEMENT 77) et les Services Techniques de la Mairie de Villeparisis se réservent le droit de tout contrôle du respect de la réglementation.

ARTICLE 4

En tout état de cause, la continuité des cheminements piétons protégés de la circulation devra être maintenue et pour le bon déroulement des travaux, les aménagements suivants seront nécessaires :

- **Rue fermée à la circulation à 8h30**
- **Neutralisation du parking angle Général de Gaulle/Jean Jaurès installation base de vie**
- **Mise en place d'une déviation selon plan joint**
- **Interdiction de stationner à partir du dimanche 20 juillet à 20h**
- Mise en place de Barrières de Police au droit des Travaux
- Mise en place de Panneaux Réglementaires
- Reprise intégrale des trottoirs et de la chaussée au droit des travaux, réfection à l'identique
- Les tranchées réalisées devront être quotidiennement contrôlées (affaissement à reprendre)

ARTICLE 5

L'entreprise responsable du chantier prendra toutes les dispositions nécessaires pour permettre aux riverains et à leurs fournisseurs d'accéder aux pavillons.

ARTICLE 6

L'entreprise demeurera entièrement responsable des accidents de nature quelconque qui pourraient survenir du fait de l'exécution de ces travaux ou être la conséquence d'un défaut ou d'une insuffisance de signalisation ou de protection de chantier.

ARTICLE 7

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Commissaire de Police, le Commandant des Sapeurs Pompiers et la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 8

L'ampliation du présent arrêté sera notifiée à Monsieur le Directeur de l'entreprise.

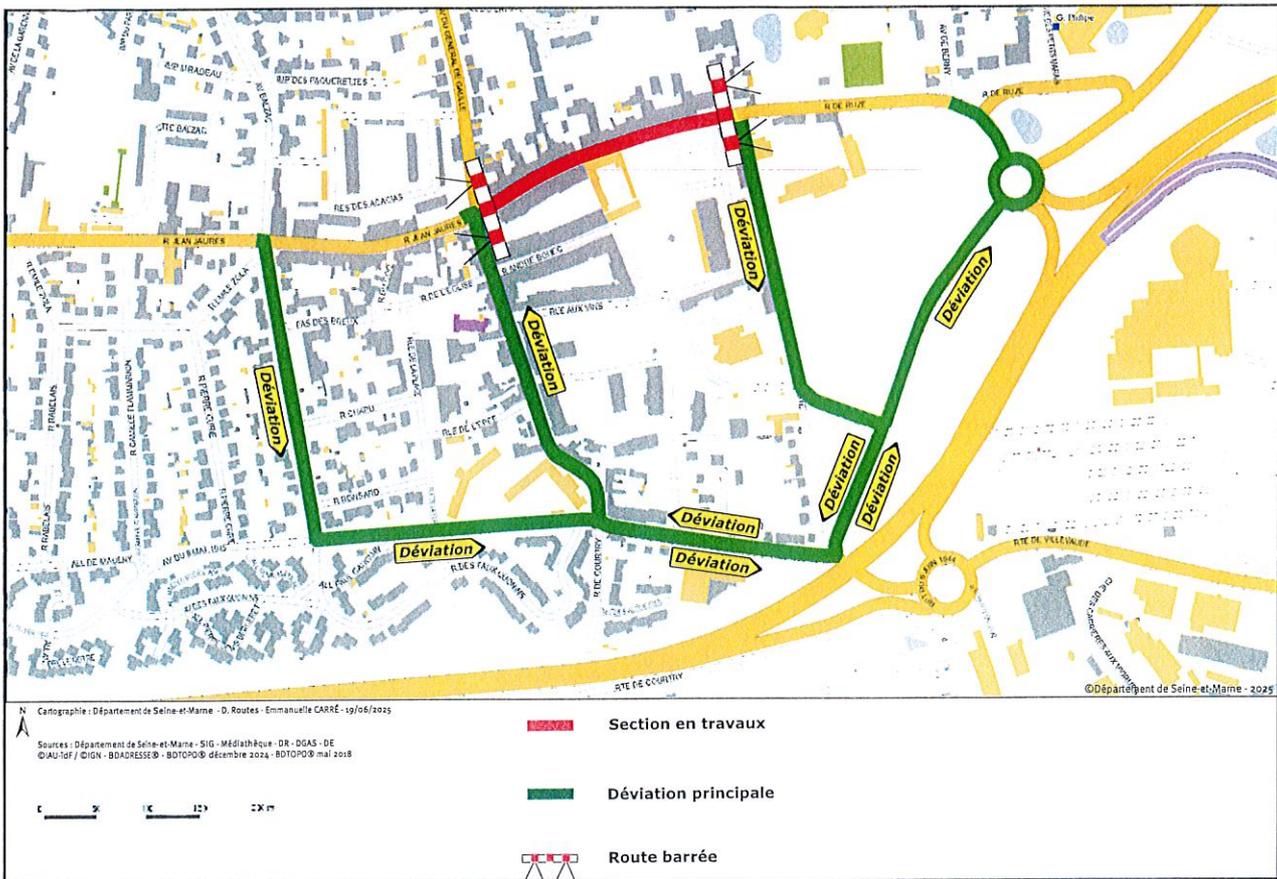
ARTICLE 9

Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois. Les véhicules contrevenants seront verbalisés et pourront être placés en fourrière par les forces de Police en application de l'article R.417-10/II/ 10^{ème} alinéa du Code de la Route.

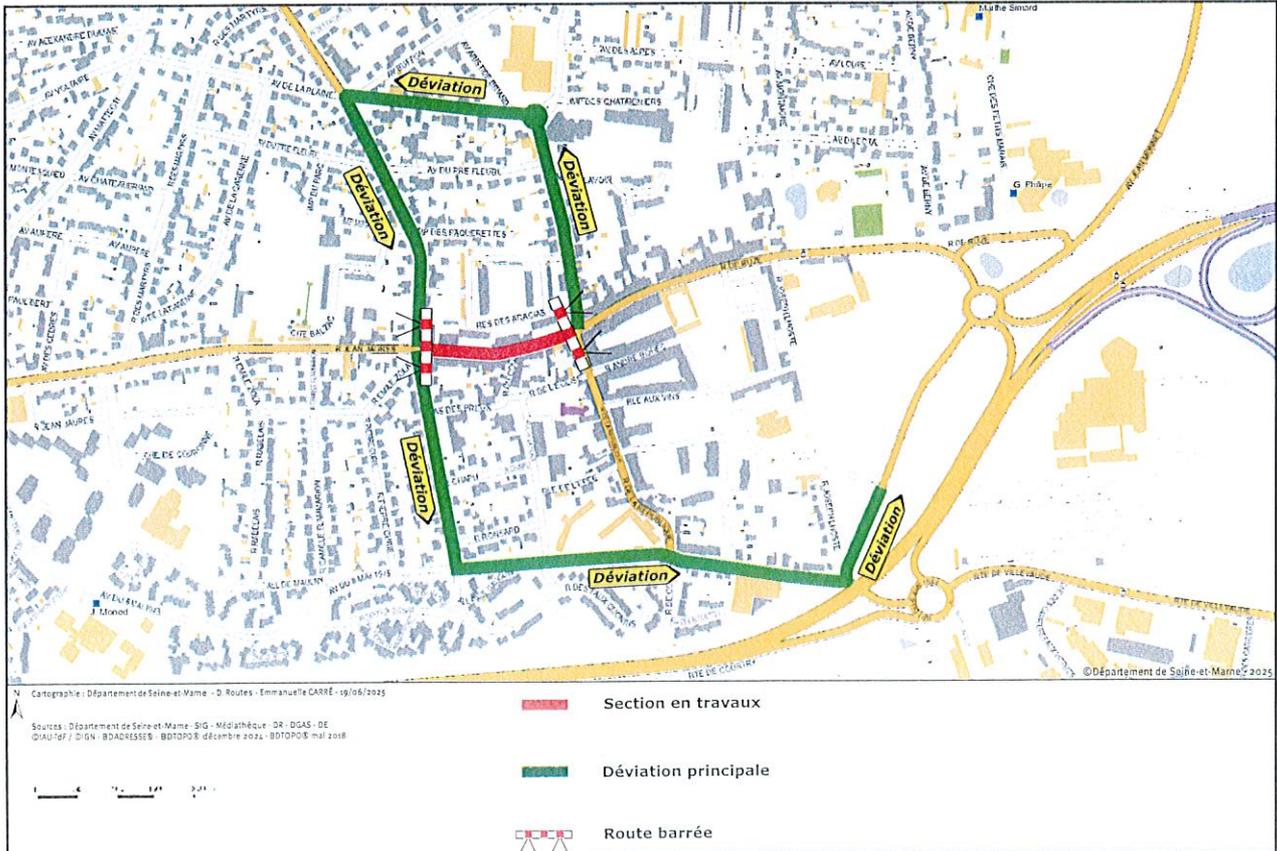
Villeparisis, le 7 juillet 2025


Le Maire
Frédéric BOUCHE


PLAN DE DÉVIATION
 Fermeture rue Jean Jaurès **RD105 Villeparisis** / 21 au 23 juillet 2025
 Travaux entre l'avenue du Parc / avenue Balzac
 et l'avenue du général de Gaulle / rue de la République



PLAN DE DÉVIATION
 Fermeture rue de Ruzé **RD 8402 Villeparisis** / 24 et 25 juillet 2025
 Travaux entre l'avenue du général de Gaulle /
 rue de la République et rue Joseph Lhoste





TRAVAUX



CANTON DE VILLEPARISIS

RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE

**rue Jean Jaurès (RD105) et rue de Ruzé (RD 84a2)
à Villeparisis
du 21 au 25 juillet 2025**

IMPACT SUR LA CIRCULATION

Rue Jean Jaurès (RD 105) : travaux de jour et de nuit
du lundi 21 juillet à 9h au mercredi 23 juillet 2025 à 16h 30.

Route fermée durant le chantier
(mise en place d'une déviation – plan page 2).

Rue de Ruzé (RD 84a2) : travaux de jour les jeudi 24
et vendredi 25 juillet 2025. Route fermée de 8h à 17h
(mise en place d'une déviation – plan page 3).

